

RAPPORT DE RECHERCHE DE L'IRÉC



Un programme de mobilité étudiante pour les CÉGEPs

Robert Sorel

AVRIL 2015



Notice biographique

Robert Sorel. Chargé de projet pour l'IRÉC, il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en psychosociologie des communications, d'une maîtrise en histoire de l'art et d'un certificat de premier cycle en formation des adultes en milieu scolaire de l'Université du Québec à Montréal. Il détient aussi un diplôme de deuxième cycle en administration publique internationale de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP).

Ce rapport de recherche a été réalisé pour le compte de la Fédération étudiante collégiale du Québec

© Institut de recherche en économie contemporaine
978-2-923203-44-7

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2015

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2015

IRÉC, 1030, rue Beaubien Est, bureau 103, Montréal, Québec H2S 1T4

Résumé

La vitalité de toutes les régions, qu'elles soient en milieu urbain ou en milieu rural, est une composante essentielle à l'équilibre social ainsi qu'à la prospérité. Un peu partout dans le monde se développent des transformations économiques accélérées qui affectent les équilibres démographiques et accentuent les déséquilibres entre les grands centres urbains et les régions moins peuplées. Le Québec n'échappe évidemment pas à ces tendances qui touchent sérieusement les dynamiques sociales et institutionnelles.

Les réseaux nationaux souffrent de ces tensions, quel que soit le domaine d'activité : travail, santé, éducation. Ainsi au Québec, le réseau collégial qui a été créé dans la foulée des grands bouleversements sociaux des années soixante s'efforce aujourd'hui de maintenir sa cohésion. L'apport d'idées et de création provenant de toutes les régions ainsi que d'une contribution institutionnelle à la dynamisation des milieux, ce qui était initialement prévu dans la structuration de ce réseau, peinent désormais à atteindre ces objectifs en raison des effets néfastes de la dévitalisation de plusieurs régions éloignées des grands centres.

Le réseau collégial, qui représente une belle originalité de système éducatif québécois, est conscient depuis longtemps de cette difficulté et il a tenté à plusieurs reprises de réduire les effets déstructurants de ces déséquilibres nuisibles à la performance du réseau. Plusieurs comités se sont penchés sur cette problématique et plusieurs rapports ont été commandés afin d'en mieux comprendre les enjeux et en vue, surtout, d'élaborer des pistes de solution.

Certaines avenues de réflexion ont conduit à des propositions applicables. Ainsi des incitatifs financiers avantageux pour faire ses études à l'extérieur de sa région d'attache ou encore le recrutement d'étudiants internationaux ont été sérieusement pris en compte. Toutefois, ces ouvertures se sont rapidement confrontées à leurs exigences budgétaires parfois considérables.

Ce document explore, analyse et propose une toute nouvelle avenue pour contrer la diminution populationnelle étudiante dans les collèges éloignés des grands centres tout en favorisant les échanges culturels qui faciliteront les rapports interculturels. En effet, des solutions visant à encourager la mobilité étudiante interrégionale ont été parfois énoncées, mais rarement mises en œuvre. La création d'un nouveau programme national de mobilité étudiante collégiale a l'avantage d'être facile d'application, de mobiliser des forces culturelles québécoises et surtout de représenter une solution peu onéreuse. Une première estimation établit à cinq mille dollars par participants le coût d'un tel programme. La participation serait volontaire et à coût nul pour les étudiants participants. Les conditions de participation des collèges sont énoncées et réalisables sans chambardement administratif majeur et sans alourdissement de la charge de travail du corps enseignant.

La présente proposition se décline sur une période d'implantation et de développement de cinq ans. Cet échéancier permettra une analyse des impacts réels dans les collèges participants. Certains collèges de région sont dans une situation très difficile, voire critique et leurs problèmes de recrutement d'étudiants peuvent aller jusqu'à compromettre leur avenir immédiat. La présente proposition mise sur la valeur de ces institutions d'éducation postsecondaire dans leurs milieux et vise à en valoriser tout le potentiel. Il s'agit d'un grand projet mobilisateur pour la jeunesse ainsi que pour le réseau collégial et sa contribution au développement du Québec.

Table des matières

Introduction	1
CHAPITRE 1	
Le contexte démographique	3
CHAPITRE 2	
Le contexte institutionnel	9
CHAPITRE 3	
La mobilité étudiante, une solution appliquée	7
3.1 Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)	7
3.2 ERASMUS	8
3.3 Les Offices Jeunesse Internationaux du Québec (LOJIQ)	7
3.4 Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)	9
3.5 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)	9
CHAPITRE 4	
Une proposition sans cesse différée	11
4.1 Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliés aux différences culturelles.	11
4.2 Solidarité rurale du Québec	12
4.3 Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal	12
4.4 SECOR/KPMG	12
4.5 Fédération des CÉGEPS	13
4.6 Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale	13
CHAPITRE 5	
Un nouveau programme collégial de mobilité étudiante	17
5.1 Les objectifs	17
5.2 Les six régions à prioriser	17
5.3 La durée de l'implantation du programme : Cinq ans	17
5.4 L'approche favorisée : Les jumelages	17
5.4.1 Trouver les bons partenaires	18
5.4.2 Impliquer la communauté collégiale	18
5.4.3 Donner une dimension nationale	18

5.4.4 Définir des objectifs communs	19
5.4.5 Créer un comité d'harmonisation	19
5.4.6 Impliquer le réseau.	19
5.4.7 Aborder les enjeux de notre époque	19
5.4.8 Travailler sur le long terme	19
5.4.9 Penser au budget.	20
5.5 Les collèges participants : Trois triades de collaboration	20
5.6 Le nombre annuel de participants.	20
5.7 Le recrutement des participants	20
5.8 Une implantation graduée	20
5.9 Les aspects pédagogiques	20
5.10 Les coûts	22
5.11 Le financement	23
5.12 Une proposition d'appellation : Le programme Champlain	23
5.13 Un collège d'été annuel et un site sur la Toile pour le suivi	24
Conclusion	25
Bibliographie	27
Annexe : Des pistes de financement.	29

Introduction

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FÉCQ) est préoccupée par la difficulté de recrutement d'étudiants pour les collèges situés en région éloignée des grands centres. À cette fin, elle entreprend à l'automne 2014 une tournée nationale de concertation sur la mobilité étudiante. Parallèlement à cette consultation, la FÉCQ a confié un mandat à l'IRÉC pour imaginer et concevoir un programme qui faciliterait la mobilité étudiante et réduirait ainsi les écarts populationnels entre les différents Collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEPs). L'objectif de cette démarche est simple; interpellier les étudiants, le réseau collégial, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi que le Gouvernement du Québec sur la valeur inestimable du réseau collégial pour l'ensemble des régions du Québec.

Le présent document propose donc la mise en place d'un Programme national de mobilité étudiante pour le secteur collégial. Il vise à bien cerner les conditions de réalisation d'un tel programme de même qu'à définir les paramètres à prendre en compte pour en évaluer les impacts sur le parcours des participants, les dynamiques institutionnelles ainsi que la consolidation régionale.

La viabilité des CÉGEPs en région éloignée est indispensable à la bonne performance du réseau collégial dans son ensemble ainsi qu'à la réalisation de leurs missions éducative et sociale. Les réponses originales qu'ils apportent à leurs défis de développement, la création de programmes spécifiques adaptés aux besoins et aux réalités de leurs milieux de même que la force de mobilisation des ressources régionales qu'ils mettent en œuvre font la richesse de ce réseau.

La proposition d'un programme de mobilité étudiante est envisagée ici comme une avenue à privilégier pour trouver des solutions à la problématique importante des CÉGEPs affectés par la dévitalisation des régions éloignées des grands centres urbains. La mobilité étudiante peut représenter un élément clé pour freiner le déclin des CÉGEPs de ces régions. Bien plus, conduit avec audace, un Programme national de mobilité étudiante pourrait représenter un formidable moyen de relance de ces institutions. De même, un tel programme pourrait bien fournir à l'ensemble du réseau une voie de renouvellement exceptionnelle.

La dévitalisation des régions éloignées et ses impacts sur les institutions d'enseignement collégial sont depuis plusieurs années une préoccupation majeure de la part de toutes les instances concernées. Plusieurs avenues de solution ont été avancées, parmi lesquelles le recours à des stratégies de recrutement d'étudiants étrangers occupe une place souvent prépondérante. Il faut dire que l'action sur le plan international jouit d'un capital de prestige bien accordé avec l'air du temps.

L'ambition et l'originalité de la présente proposition s'inscrivent dans la continuité de la mission originelle du réseau collégial. Elle vise à la renouveler sans la détourner. Et surtout, elle cherche à mobiliser des moyens qui sauront témoigner de l'enracinement des institutions dans leur milieu. Et ces moyens sont à leur portée, ils pourraient contribuer à la mise en œuvre de solutions réalisables à court terme.

En misant sur la mobilité interrégionale, le Programme national de mobilité étudiante décrit ici dans ses grandes lignes vise en effet, à mettre en place rapidement et à faible coût une véritable stratégie de relance des institutions en difficulté. Il est possible, sans chambardements administratifs majeurs, de donner un nouveau souffle à tout le réseau collégial en misant aussi bien

sur la solidarité entre les régions que sur la capacité de chacun des milieux de repenser la place du CÉGEP dans son développement. La proposition soumise ici mise sur l'innovation institutionnelle tout autant que sur l'attachement des communautés à leurs institutions.

Le Programme national de mobilité étudiante représente, en effet, une réponse globale de soutien, une réponse qui fait appel à la mobilisation des ressources communautaires aussi bien que financières. Une telle initiative combine formation générale et rencontre civique. Il n'y a pas de meilleur moyen d'améliorer et d'enrichir la formation de la jeunesse québécoise que de la mettre en phase avec les réalités et besoins de la société québécoise dans son ensemble.

Le contexte démographique

Les pays occidentaux ont connu une profonde mutation démographique au cours du 20^e siècle. La population locale s'est transposée massivement de la campagne à la ville et une immigration diversifiée est venue renforcer ce phénomène. L'urbanisation rapide a modifié profondément les rapports entre la ville et la campagne. Ce phénomène social a déclenché un affaiblissement des infrastructures et des services en milieu rural tandis que le milieu urbain a dû composer avec une croissance rapide et gérer les tensions qui en découlaient.

Le Québec n'est pas resté en marge de cette transformation démographique de l'Occident; il s'est fortement urbanisé au cours du 20^e siècle. Aujourd'hui, on trouve en moyenne moins d'une personne par kilomètre carré dans le Nord-du-Québec et sur la Côte-Nord, alors que plus de 3 800 personnes se côtoient sur ce même kilomètre carré à Montréal et Laval. Entre les extrêmes régional et métropolitain, la densité fluctue. De moins de dix personnes par kilomètre carré en Gaspésie, elle passe à 130 en Montérégie. La situation est aujourd'hui celle-ci : près de 80 % de la population urbaine vit sur 10 % du territoire tandis que 20 % de la population est dispersée sur le reste du territoire. Cette mutation démographique s'est accompagnée d'une tension particulière à savoir que l'essentiel de l'immigration est concentré sur l'île de Montréal. Les soldes migratoires sont particulièrement négatifs pour la tranche d'âge des 15-24 ans. Les régions se vident de leurs jeunes tandis que ceux de la région de Montréal issus souvent de l'immigration n'ont aucun réseau ni aucun motif de s'intéresser à l'extérieur du territoire métropolitain. Les CÉGEPs régionaux sont directement concernés par cette tranche d'âge, d'où leurs difficultés récurrentes de recrutement.

L'immigration a comme objectif en principe de pallier des déficits démographiques. De toute évidence, les efforts de régionalisation de l'immigration au Québec n'ont pas réussi malgré les énergies investies. La concentration de la diversité à Montréal connaît une accélération incontrôlée. La diversité est sans contredit une richesse, un élément dynamisant pour une société et une contribution au maintien d'une population jeune et active. Le Québec doit valoriser ce potentiel et prendre les moyens pour éviter de voir sa diversité se cantonner à Montréal et s'installer dans le repli sans référence au partage et à la culture commune. Le Québec doit mieux gérer cette dynamique et en faire profiter toutes les régions de son territoire. Selon le sociologue Guy Rocher, il nous faut rapidement trouver des solutions originales pour favoriser cet état de fait :

« Pour l'heure, on peut encore dire, me semble-t-il, que c'est cette manière d'être ensemble, de vivre ensemble qui fait qu'il y a "une" culture québécoise, un fonds commun, par-delà la diversité par ailleurs réelle des cultures particulières. À cet égard, il y a assurément deux grandes cultures québécoises, celle de la communauté montréalaise, qui s'étend au nord et au sud de l'île, et celle du reste du Québec. Le pluralisme religieux, linguistique et ethnique de la région montréalaise fait que la culture québécoise y est engagée dans une évolution que ne connaissent pas de la même manière les autres régions du Québec. Un écart que je qualifie de dramatique s'est creusé entre Montréal et le reste du Québec¹ ».

1. ROCHER, Guy. *Entretiens avec François Rocher*, Éditions du Boréal, Montréal, 2010, p. 100,

Pallier cette carence n'est pas simple, la hauteur du défi est impressionnante. Les jeunes issus des milieux métropolitains doivent avoir une meilleure connaissance du territoire du Québec. On peut créer des conditions institutionnelles qui les inciteront à le faire et qui leur permettront non pas de découvrir le Québec en touristes curieux, mais bien en faisant l'expérience de sa richesse, de sa convivialité et de ses potentialités. Un stage d'étude d'une durée significative en région représente une façon simple d'ouvrir ces jeunes de l'agglomération métropolitaine aux autres dimensions du Québec moderne.

Le contexte institutionnel

Le réseau collégial du Québec constitue une pièce maîtresse du système d'éducation québécois. Il en signe aussi bien l'originalité qu'il en fixe un rapport au milieu qui témoigne d'une conception riche de l'éducation et de la formation de la jeunesse. Si sa contribution à la formation des compétences utiles au développement économique et à l'insertion dans le monde du travail ne fait pas de doute, ses apports en matière d'intégration à la vie sociale et démocratique et de formation des compétences civiques constituent aussi des atouts précieux pour la société québécoise. Accueillant bon an mal an près de 175 000 étudiants et environ 26 000 inscrits en formation continue¹, le réseau collégial joue un rôle déterminant dans la dynamique et le parcours sociodémographique de la jeunesse québécoise.

Le réseau des institutions collégiales offre une accessibilité exceptionnelle aux études aussi bien techniques qu'orientées vers les formations universitaires. Cette offre de formation que porte le réseau est cependant soumise à de rudes pressions aussi bien politiques que financières trop souvent amplifiées par une réalité sociodémographique lourde : la jeunesse étudiante n'est pas également répartie sur l'ensemble du territoire, ce qui fait peser d'importantes contraintes sur les conditions institutionnelles de l'enseignement collégial. Tout étudiant, où qu'il habite sur le territoire, mérite les mêmes conditions d'accès et les mêmes possibilités de réussite des études. Les déséquilibres démographiques rendent souvent difficiles et plus coûteux les offres de programme et l'éventail des services auxquels il devrait avoir droit.

Une approche soucieuse de rester dans le prolongement de la mission historique du réseau, mais capable de se renouveler en s'adaptant aux nouvelles contraintes sociodémographiques de sa réalisation devrait mettre l'accent sur la conception d'une offre conçue pour optimiser les conditions d'intégration et d'appartenance de l'étudiant à la société globale dans laquelle il est appelé à vivre. Il faut donc envisager la question des inégalités de population fréquentant les diverses institutions non pas comme des défis propres à chaque institution, mais bien plutôt comme une problématique réseau nécessitant une réponse d'ensemble. Telle est l'exigence de la cohérence institutionnelle. Telle est également l'exigence de la solidarité sociale essentielle à la cohésion nationale.

Le déclin démographique qui touche plusieurs régions et l'exode des jeunes vers les grands centres menacent l'équilibre de plusieurs CÉGEPs. Selon les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le réseau collégial public perdra quelque 26 500 étudiants d'ici 2020. Ces prévisions basées sur les tendances démographiques prévoient une diminution globale de 16,1 % des effectifs étudiants dans le réseau collégial de 2011 à 2020. Des régions telles que le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Mauricie, l'Abitibi, la Côte-Nord et le Bas-St-Laurent seront davantage touchées par des diminutions qui pourraient être de l'ordre de 25 % de leurs effectifs².

1a. SECOR/KPMG. *La contribution économique des CÉGEPs et des centres collégiaux de transferts de technologie*, page 3.

2. [http://www.fneeq.qc.ca/fr/cegep/Colloques/2013-04-1819_cahier_des_ateliers.pdf] page 17

Il faut recentrer la recherche de solutions sur la mission fondamentale du réseau collégial et surtout tâcher d'en renforcer la cohésion institutionnelle avec des réponses qui consolident et renouvellent sa mission plutôt que la dissoudre. Cette recherche de cohésion est un facteur déterminant du succès des objectifs d'une politique de l'éducation. Les réponses propres à chaque région ou institution doivent s'inscrire dans cette recherche et non pas s'en éloigner. En cette période de difficultés financières ressenties par l'ensemble des institutions et structures gouvernementales québécoises, ce lien d'engagement et de dépendance réciproque doit se retrouver en haut des responsabilités du réseau collégial comme le rappelle l'énoncé de mission de la Fédération des CÉGEPs à l'égard de ses membres : « *La Fédération a pour mission de favoriser leur développement, d'assurer leur rayonnement, de faire la promotion de leurs intérêts et de les défendre* ». Tout en constatant qu'une Fédération permet de facto à ses membres de garder une certaine autonomie, une concurrence entre les collèges a malheureusement trop souvent brouillé les cartes. Outre la promotion, le rayonnement et la protection des acquis, la recherche de solutions qui contribue à l'amélioration globale de l'ensemble du réseau doit être au cœur de la réflexion. Les solutions doivent passer par la recherche d'un mécanisme d'échange qui permet une meilleure redistribution des moyens de mieux accomplir sa mission. Cette recherche est avant tout de l'ordre de la solidarité sociale et de la solidarité institutionnelle bien davantage qu'administrative et comptable. Le présent projet de mobilité étudiante se situe dans cette approche institutionnelle et humaniste qui place la recherche des moyens en continuité avec la volonté de bien servir la mission de chaque institution du réseau, une mission qui doit rester centrée sur l'étudiant d'abord et sur ce qu'il faut mettre en œuvre pour en faire un citoyen éclairé et un acteur socio-économique compétent.

La mobilité étudiante, une solution appliquée

La mobilité étudiante pour résoudre des problématiques de dévitalisation régionale ou pour encourager une meilleure connaissance mutuelle et un élargissement des horizons sociaux et culturels est souvent évoquée dans les débats sur l'éducation. Au Québec, les initiatives sont peu nombreuses et la plupart du temps timides et ponctuelles. Un regard sur les expériences étrangères peut cependant aider à mieux faire valoir la nécessité d'une approche plus rigoureuse et plus volontaire. Deux organismes européens ont ouvert la voie en appliquant cette approche avec grand succès.

3.1 Office franco-allemand pour la Jeunesse³ (OFAJ).

La France et l'Allemagne, qui étaient entrées en guerre à trois reprises dans le siècle précédent ont signé, en 1963, un traité de coopération destiné à sceller la réconciliation entre la France et la République fédérale d'Allemagne. Dans une Déclaration commune accompagnant le Traité, on affirme la conviction que « *la jeunesse se trouve appelée à jouer un rôle déterminant dans la consolidation de l'amitié franco-allemande* ». De 1963 à 2007, l'OFAJ a permis à 7,5 millions de jeunes Français et Allemands de participer à près de 300,000 programmes d'échanges.

3.2 ERASMUS

L'autre structure européenne importante d'échange est le Programme ERASMUS créé en 1987. Les étudiants universitaires participants peuvent effectuer une partie de leurs études dans un autre établissement scolaire européen, pendant trois mois au minimum ou un an au maximum. De sa création jusqu'en 2013, ce programme a permis à trois millions d'étudiants de participer à des échanges entre les 28 États membres de l'Union européenne. Tous les anciens programmes européens de sensibilisation à la citoyenneté ont été intégrés dans ERASMUS. Au cours des dernières années, on a mis sur pied une division monde qui regroupe 37 pays participants dont le Canada. ERASMUS tire son appellation d'Érasme, un humaniste grand voyageur d'origine néerlandaise de la Renaissance, qui avait une grande curiosité pour les cultures diverses et qui a réussi à intégrer ces connaissances dans une pensée originale et avant-gardiste. ERASMUS est rattaché à la Commission européenne, l'une des principales institutions de l'Union européenne. La fonction principale de cette Commission est de proposer et de mettre en œuvre des politiques communautaires. Son cadre stratégique identifie quatre objectifs communs pour ERASMUS qui a essentiellement comme mission de renforcer les compétences et l'employabilité de la jeunesse par le biais de l'éducation, de la formation et du sport :

- Faire une réalité de l'apprentissage et de la mobilité;
- Améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation;
- Promouvoir l'équité, la cohésion sociale et une citoyenneté active;

3. Les organismes sont référencés à la fin du document.

- Renforcer la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.⁴

Pour la période 2014-2020, ERASMUS a un budget de fonctionnement de 14,7 milliards d'Euros. Il s'agit là d'un effort considérable à la hauteur des attentes exprimées par les diverses parties prenantes.

3.3 Les Offices Jeunesse Internationaux du Québec (LOJIQ)

Les Offices Jeunesse Internationaux du Québec (LOJIQ) ont été créés en s'inspirant de l'initiative franco-allemande.

« La mobilité jeunesse au Québec représente plus de 45 ans d'histoire. En 1968, le premier Office, l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), a vu le jour et, en permettant aux jeunes adultes québécois et français de réaliser un projet sur l'autre territoire, a ouvert la voie à la création de trois autres Offices (...) Plus de 150 000 Québécois peuvent affirmer aujourd'hui avoir effectué un séjour à l'étranger avec l'un ou l'autre des Offices »^{4a}.

On peut donc affirmer que le soutien et l'encouragement à la mobilité des jeunes au Québec renvoient à des réalités et concepts connus et expérimentés. Mais il faut cependant en étendre la portée, les ambitions et surtout, il faut leur donner un ancrage institutionnel plus fort, organiquement lié au parcours académique des jeunes, en particulier ceux du réseau collégial.

3.4 Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

Au Québec, une expérience significative a été menée par la Direction des politiques et programmes de relations civiques du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) qui avait mis sur pied en 2000 un Programme d'échanges de jeunes en milieu scolaire visant principalement une meilleure connaissance du territoire québécois et l'évitement d'une fracture sociale entre Montréal et les régions du Québec. Des classes de même niveau du dernier cycle du primaire ainsi que d'autres appartenant aux divers degrés du secondaire étaient jumelées. La préparation aux séjours et à l'hébergement en milieu familial ont rapidement généré des contacts concrets entre les familles qui ont souhaité se connaître. Les familles montréalaises, souvent issues de l'immigration récente, ont découvert des milieux de vie et des valeurs parfois proches de leurs cultures d'origines. Les familles des régions ont su comprendre la mosaïque de la région de Montréal par un contact direct sans filtre médiatique. Les jeunes participants ont souvent été bouleversés par leur séjour aussi bien en ce qui touche la compréhension du monde moderne que les exigences du vivre ensemble dans un monde socioculturel diversifié. Dans le cadre de chaque projet, des activités étaient à privilégier :

- Ayant un caractère historique, culturel ou social et pouvant comporter des activités récréotouristiques;
- Visant une production commune;

4. http://ec.europa.eu/education/opportunities/school/institutions_en.htm

4a. <https://www.lojiq.org/a-propos/historique/>

- S'articulant autour d'une activité régionale ou d'enjeux propres à la région;
- S'intéressant à des questions d'actualité qui touchent les jeunes (ex. : la tolérance);
- Invitant les élus locaux à participer;
- Permettant d'acquérir une meilleure compréhension des enjeux actuels et futurs du Québec;
- Offrant une occasion de se familiariser avec les différentes facettes de la vie quotidienne du groupe-hôte;
- Favorisant un échange postal ou électronique entre les participants;
- Provoquant des rencontres significatives (ex. : avec un acteur clé du milieu culturel de la région).

Le MIDI avait misé sur le fait que l'imagination, la souplesse, la disponibilité, la générosité des enseignants et la créativité des milieux étaient les meilleures garanties pour explorer toutes les possibilités des thématiques. Cela s'est avéré fructueux! Ce programme qui a duré trois années fut un franc succès. Pour la première année d'implantation (2000-2001), 28 projets furent acceptés rejoignant 759 jeunes pour un budget de 245 556 \$. Ce nombre a été porté à 44 projets pour la deuxième année (2001-2002), rejoignant 1299 jeunes avec un budget de 330 294 \$. Pour la troisième année, le succès stimulant la demande et l'initiative, les responsables prévoient un déboursé budgétaire de plus de 700 000 \$. Ce programme d'échanges fut malheureusement aboli en cours d'année 2003 pour des raisons de rationalisation budgétaire.

3.5 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a repris en 2003 dans ses grandes lignes le Programme d'échanges de jeunes en milieu scolaire développé par le MIDI. Il s'agissait du Programme de rapprochement interculturel en milieu scolaire logé à la Direction des services aux communautés culturelles. Ce volet de soutien visait à contribuer à la construction et à la consolidation du lien social en permettant aux élèves de référents culturels, ethniques ou religieux divers de communiquer ensemble, de se connaître, d'interagir et de coopérer dans le cadre de projets d'école. Les objectifs étaient d'accroître l'ouverture à la diversité, de soutenir l'intégration et de lutter contre la discrimination et le racisme. Dans les faits, ce programme, trop faiblement financé et mal compris n'a jamais pris réellement son envol et il a été abandonné en 2012.

Une proposition sans cesse différée

Bien que la mobilité des jeunes ait été souvent citée pour différentes considérations, les propositions avancées dans divers contextes ont eu peu d'échos.

4.1 Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliés aux différences culturelles

Ainsi, une proposition d'orientation, basée essentiellement sur l'expérience du Programme d'échanges de jeunes en milieu scolaire du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, a été déposée en 2007 dans le cadre de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliés aux différences culturelles communément appelée la Commission Bouchard-Taylor. Il y fut proposé la création d'un Office québécois d'échanges de jeunes à l'instar des Offices Jeunesse Internationaux du Québec (LOJIQ). Cet office devait viser des échanges de jeunes Québécois, principalement entre la métropole et les régions. Les objectifs étaient de :

- Resserrer les liens qui unissent les jeunes des régions;
- Renforcer leur connaissance réciproque et leur compréhension mutuelle par le biais de rencontres et d'échanges;
- Développer la pédagogie de l'apprentissage interculturel;
- Contribuer à la découverte de la culture du partenaire;
- Renforcer les projets communs d'engagement citoyen;
- Sensibiliser à la responsabilité sociale.

L'action de cet office se serait étendue à des rencontres et des échanges d'élèves, d'étudiants et de jeunes travailleurs, à des échanges à caractère scolaire, socioprofessionnel et culturel, à des manifestations sportives, artistiques et de jeunesse, à des activités de recherche scientifique et environnementale communes ainsi qu'à des séjours en colonies de vacances familiales. Il aurait appliqué les principes de coopération et de compréhension associés à ce genre de structure. La qualité d'un échange dépend dans une large mesure de la qualité de la préparation à la rencontre et de la qualité des accompagnateurs et des animateurs. Une attention particulière aurait été accordée à la préparation de documents pédagogiques nécessaires aux activités. À cet égard, la participation d'enseignants retraités en histoire, en géographie, en français et en sciences aurait été sollicitée pour l'élaboration de ces documents et la préparation des groupes (cahier du participant, conférences sur l'histoire des régions, recherche sur les métiers en région, etc.). Les instigateurs de cette proposition furent reçus lors des audiences publiques par la Commission et le projet déposé est inscrit dans le rapport final dans la rubrique « *Interculturalisme* ».

4.2 Solidarité rurale du Québec (SRQ)

En juin 2009, Solidarité rurale du Québec (SRQ) a lancé une invitation à de grands partenaires du Québec pour une réflexion globale sur l'occupation et l'avenir des territoires. Le fondement de cette consultation est ainsi résumé :

« Occuper dynamiquement un territoire, c'est l'habiter en mettant en valeur le potentiel de ses ressources humaines et naturelles en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu pour y développer sa vitalité économique, sociale et culturelle dans une perspective de développement durable ».

L'une des préoccupations centrales de cette réflexion concernait la nécessaire convergence du rural et de l'urbain dans une société qui veut se projeter dans un monde marqué par une explosion des interdépendances. Cette convergence et les complémentarités qui doivent l'accompagner nécessitent des approches inédites qui vont rapprocher les communautés, les amener à comprendre et à respecter leurs réalités respectives, les inviter à formuler des objectifs partagés fondés sur des valeurs communes.

4.3 Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal

En 2010, lors de la Conférence nationale sur l'avenir des territoires ayant pour thème « *Pour un Québec fort de ses communautés* » qui bouclait cette démarche de réflexion, la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal proposa la mise sur pied d'un Programme d'échanges culturels entre les jeunes d'âge scolaire de l'île de Montréal et des autres régions du Québec similaire au programme qui avait été expérimenté avec succès au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Il est à noter que dans la politique « *Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017* » de la Ville de Montréal, sous la rubrique « solidarité et inclusion sociale », neuf propositions d'actions sont définies dont la dernière est libellée comme suit :

« Encouragement des échanges culturels entre les jeunes de Montréal et ceux des autres régions du Québec ».

4.4 SECOR/KPMG

La firme SECOR/KPMG a produit une étude en 2014 commandée par la Fédération des CÉGEPS et le Réseau Trans-Tech intitulée « *La contribution économique des CÉGEPS et des centres collégiaux de transferts de technologie* ». Il y est démontré que les CÉGEPS mettent à la disposition de leur communauté des infrastructures culturelles et sportives, organisent une foule d'activités et d'événements souvent nationaux et enrichissent la vie communautaire particulièrement dans les communautés éloignées des grands centres. Les bénéfices économiques pour les régions concernées sont importants. L'impact humain des administrateurs, des enseignants et des étudiants à la vie de la communauté est aussi majeur sans oublier que les CÉGEPS sont également le théâtre de nombreuses initiatives citoyennes. Leur conclusion est ferme :

« Cette vitalité communautaire est cruciale à la qualité de vie des régions et par le fait même à leur capacité à attirer et garder des individus. Cet apport dans le maintien des populations contribue en retour à assurer une base d'employés et de consommateurs pour les entreprises régionales. (...) Les régions du Québec ont des profils et des défis qui peuvent varier

sensiblement d'une région à l'autre. On remarque des différences importantes au niveau de leurs forces économiques, leurs tissus industriels, leurs évolutions démographiques, pour ne nommer que ces dimensions. La distribution régionale des institutions collégiales et leur ancrage dans leur milieu contribuent à solidifier leur communauté et à stimuler leur dynamisme. Cet impact peut paraître plus important dans des régions périphériques, mais il est également à souligner dans les régions centrales et même dans les grands centres urbains ».

Sans faire référence directement à un programme de mobilité étudiante, ce rapport souligne à gros traits l'importance de la survie de tous les CÉGEPs en région et leurs impacts concrets :

« Les jeunes qui poursuivent leurs études dans ces régions ont alors plus de chance de s'y enraciner, et de contribuer par leurs talents et les compétences acquises à la création ainsi qu'au succès des entreprises locales ».

4.5 Fédération des CÉGEPs

La Fédération des CÉGEPs qui regroupe 48 collèges publics du Québec est consciente que la vitalité des CÉGEPs est un moyen majeur de conserver le dynamisme des régions. À cette fin, elle propose dans *Perspectives collégiales* de mars 2014 un article intitulé « Favoriser le développement des CÉGEPs pour le bien des collectivités » qui développe deux axes afin de répondre à cette préoccupation :

- Une intensification du recrutement d'étudiants internationaux avec, à la carte, le rétablissement d'un Programme de l'internationalisation de l'éducation québécoise voué au soutien des démarches de recrutement d'étudiants à l'étranger;
- La remise de bourses de 3 000 \$ pour encourager les étudiants à s'inscrire dans un programme auquel ils n'ont pas accès dans un établissement de leur région. On viserait 500 étudiants pour se prévaloir de cette bourse, un investissement de 1,5 M\$ par année.

Ces deux avenues de mobilité étudiante proposées par la Fédération des CÉGEPs se butent à diverses contraintes dont celle, non négligeable, du financement en ces temps de restrictions gouvernementales. L'ouverture à l'international n'est pas aussi simple qu'il y paraît en raison de l'originalité de la structure des institutions collégiales. Cette originalité dresse des barrières particulières en matière de transferts et de reconnaissance des acquis. Ces barrières ne sont pas insurmontables, mais les solutions sont complexes à mettre en œuvre alors que le temps joue contre plusieurs institutions. Quant à la proposition concernant les bourses, elle reste une solution partielle dont on peut douter de l'efficacité si elle reste uniquement proposée comme mesure incitative individuelle et personnelle. Il faut faire autrement pour faire mieux et en temps utile.

4.6 Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale

Le Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale déposé en mars 2014 et communément appelé Rapport Demers est l'aboutissement d'un mandat confié par le ministre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie à l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur de février 2013. Dès le rapport d'étape publié en janvier 2014, la première recommandation énonçait le souhait :

« De soutenir financièrement les collèges dans la conception et le développement de projets visant à accroître leur pouvoir d'attraction auprès des étudiants en leur offrant des expériences de vie étudiante riches et stimulantes, complémentaires à leur parcours scolaire ».

À cette fin, le rapport mise sur un programme d'internationalisation de l'éducation québécoise visant le recrutement, l'accueil, l'encadrement et la mise en commun d'outils de promotion et d'expertise pour l'apport d'étudiants étrangers dans le réseau collégial. Sitôt évoquée, la suggestion est marquée d'un bémol :

« À l'exception d'un seul collège, tous les établissements qui ont égayé leur opinion se disent favorables à l'idée de réaliser des activités de recrutement à l'international. Certains collèges sont d'ailleurs très actifs sur ce plan. On rappelle cependant que les dépenses importantes liées à l'accueil et à l'intégration des étudiants ainsi que les récentes compressions budgétaires constituent un frein important à ces projets. On déplore d'ailleurs le manque de financement en cette matière ».

On effleure à peine le recrutement d'étudiants au niveau national lié probablement au fait que la mobilité des jeunes est aussi difficile sans incitatifs financiers. Pourtant, ce rapport souhaite des changements majeurs définis comme suit :

- En arriver à un nouvel équilibre budgétaire dans le réseau collégial;
- Gérer l'ensemble des CÉGEPs comme un véritable réseau;
- Assurer la viabilité des programmes en région;
- Instaurer à l'intention des collèges les plus vulnérables un mode de financement par projet d'une durée minimale de cinq ans;
- Favoriser des initiatives et des collaborations régionales et nationales;
- Faciliter la participation de partenaires socioéconomiques des milieux.

Le rapport insiste également pour reconnaître que le milieu est ouvert aux projets novateurs et qu'il possède les atouts requis pour les faire naître :

« De toutes les consultations que nous avons pu tenir au cours des derniers mois, il nous est resté la conviction que les collèges sont remplis d'acteurs dynamiques, créatifs et impliqués, qui ont toutes les capacités requises pour permettre au réseau d'évoluer. En travaillant de concert avec leurs partenaires du gouvernement, des autres ordres d'enseignement ainsi que du marché du travail, ils sauront certainement donner l'élan qui permettra aux collèges québécois de s'adapter aux enjeux actuels. Nous espérons sincèrement que ce chantier contribuera à ce que cette nouvelle impulsion ait pour mots d'ordre la flexibilité, l'innovation et, plus que jamais, un ferme engagement envers la réussite de tous les étudiants, sans exception ».

4.7 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT)

Enfin, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) est directement concerné par la vitalité de toutes les régions du Québec. Dans son document ministériel intitulé « *Nos territoires : y habiter et en vivre. Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016* », on met en lumière le fait que de nouvelles populations stimulent le dynamisme des collectivités où elles s'installent tout en leur remettant la responsabilité de se faire attrayantes et accueillantes. On rappelle en même temps que de nombreuses actions structurantes réalisées par les gouvernements successifs ont permis d'assurer le dynamisme des régions, de moderniser le Québec avec comme résultat de lui donner une personnalité nationale. On n'y aborde malheureusement pas le principe de la mobilité étudiante. Ce document est plus un énoncé de principe qu'un plan d'action.

Un nouveau programme collégial de mobilité étudiante

5.1 Les objectifs

La mobilité étudiante interrégionale comme piste de développement pour résoudre ou atténuer l'impact de la diminution de la population étudiante en région éloignée des grands centres est une solution peu appliquée, mais souvent évoquée. Pour la FÉCQ, il est temps d'explorer sérieusement cette avenue, de stimuler la réflexion et de formuler une proposition de réalisation.

L'objectif premier de cette proposition de programme est d'assurer la sauvegarde de collèges bien ancrés dans leurs milieux respectifs. L'objectif secondaire est de favoriser une meilleure connaissance du territoire et des gens qui l'habitent et, par elle, une ouverture renouvelée à la notion de citoyenneté. L'esprit et la philosophie générale de la proposition s'accordent à ceux des programmes européens dont les succès sont établis.

5.2 Les six régions à prioriser

Les CÉGEPS des régions de l'Abitibi-Témiscaminque, du Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord voire du Bas-Saint-Laurent seraient les institutions qui devraient, selon les constats mêmes du MELS⁵, faire l'objet d'interventions structurantes pour consolider leur développement. Un programme national de mobilité étudiante devrait d'abord se déployer dans des partenariats attachés à chacune de ces régions.

5.3 La durée de l'implantation du programme : cinq ans

La mise en place d'un tel programme devrait être réalisée comme projet pilote **d'une durée minimale de cinq années** afin de permettre une analyse sérieuse des retombées. D'ailleurs, le rapport Demers, commandé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie responsable du réseau collégial, qui évoque succinctement un programme de mobilité estime aussi qu'une telle durée est nécessaire pour tirer le maximum d'enseignements d'une telle initiative.

5.4 L'approche favorisée : les jumelages

Ce projet pilote quinquennal opérerait pour une approche liée étroitement au concept du jumelage. La réciprocité, le partage administratif et la recherche pour optimiser les rouages d'une telle entente fixent les paramètres nécessaires à un jumelage réussi. Le prérequis est la volonté de se connaître et de se comprendre. Établir des relations profondes et durables signifie réfléchir

5. [http://www.fneeq.qc.ca/fr/cegep/Colloques/2013-04-1819_cahier_des_ateliers.pdf] page 17

ensemble. Si cette exigence est nécessaire, elle ne sera pas suffisante. Il faudra maintenir tout au long de la phase d'élaboration une vision institutionnelle cherchant à combiner l'adaptation à des conditions propres à chaque milieu avec une préoccupation réseau visant une cohérence d'ensemble du programme.

Il faut surtout comprendre qu'une fois un protocole de jumelage signé, chacun ne retourne pas dans son collège, laissant les choses aller d'elles-mêmes. Au contraire, c'est à ce moment-là que le vrai travail débute. L'approche favorisée serait multipartenariale en totale complicité pour maintenir en vigueur l'ensemble du réseau collégial. Cette approche intégrée irait bien au-delà de la seule offre de mesures incitatives envers des étudiants. Il faut considérer l'engagement et la mobilisation des milieux auxquels appartiennent les institutions et surtout inscrire cet engagement du milieu dans un cadre fonctionnel. Cela aurait un impact direct sur la conception des contenus et de la forme des échanges à privilégier. Et cela pourrait sans aucun doute en faciliter le financement.

Voici un résumé des éléments à considérer pour des jumelages réussis :

5.4.1 Trouver les bons partenaires

C'est évidemment la condition essentielle à respecter. Les partenaires de jumelage idéaux devraient avoir une compréhension commune de la difficulté de recrutement d'étudiants en région, une ouverture administrative et une volonté ferme de solutionner ce problème. Le préalable est de discuter longuement avec les partenaires potentiels afin de s'assurer un partage des mêmes vues et des mêmes objectifs.

5.4.2 Impliquer la communauté collégiale

Il ne peut y avoir de jumelage sans la participation active des responsables des CÉGEPS concernés. Les administrateurs et les gestionnaires sont souvent le moteur du projet, mais un jumelage ne peut se limiter à des contacts entre eux. Les conseils d'administration doivent absolument avaliser ce projet en tout début de processus. Les associations d'étudiants et de parents, les syndicats, les cadres, les professionnels, les services de communication doivent y jouer un rôle actif. En outre, tout jumelage doit être visible afin que les membres de la communauté collégiale impliquée se sentent concernés par le projet. Des panneaux à l'entrée des collèges, des articles sur les sites sur la Toile ou dans le journal des CÉGEPS peuvent contribuer à sensibiliser les gens à un jumelage. Il faut mettre un soin particulier à ce que l'esprit du jumelage soit bien compris; pour cela, il importe de bien expliquer l'impact et les bénéfices du jumelage dans tout le réseau collégial. Le jumelage n'est pas une initiative à sens unique, il repose sur la réciprocité : le réseau y gagne autant que l'institution d'accueil.

5.4.3 Donner une dimension nationale

Au sein du réseau collégial, un bon jumelage doit idéalement contribuer à renforcer l'identification au réseau en créant des liens entre les participants et en contribuant par la force des choses à renforcer le sens de l'appartenance et l'identité nationale. En effet, les jumelages permettent aux étudiants de découvrir le mode de vie de leurs pairs, de débattre de problèmes qui les concernent et de découvrir de nouvelles réalités socioculturelles, ce faisant, ils vont découvrir qu'ils partagent souvent les mêmes valeurs et surtout qu'ils peuvent ensemble imaginer l'avenir.

5.4.4 Définir des objectifs communs

La première question à se poser devrait toujours être relative aux bienfaits attendus du jumelage. Il convient de définir avec les partenaires des objectifs clairs liés à l'encadrement pédagogique, au soutien social et aux types d'activités et de prévoir des échéances pour évaluer les étapes préétablies. C'est une étape essentielle pour éviter les malentendus qui pourraient mener à l'échec du jumelage. En outre, analyser le processus et les objectifs régulièrement permet de s'assurer que tout le monde travaille dans la même direction.

5.4.5 Créer un comité d'harmonisation

Avec le temps, un jumelage risque de s'essouffler. Un comité d'harmonisation agréé par le CÉGEP participant travaille en étroite relation avec l'administration et les parties impliquées de son collège. Ce comité restreint, mais actif dans chacune des institutions jumelées doit :

- Évaluer constamment les processus;
- Arrimer les grilles de cours;
- Proposer des idées et des projets complémentaires basés sur les échanges d'expériences et la réflexion commune;
- Vérifier les impacts auprès des étudiants participants;
- Prévenir les complications administratives et pédagogiques;
- Rechercher sans cesse des ressources de financement.

5.4.6 Impliquer le réseau

Un comité de coordination élargi sous la supervision du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie réunissant tous les comités locaux d'harmonisation et des représentants de la Fédération des CÉGEPs doit également être formé. Il doit tenir des réunions statutaires. Ce comité vérifiera l'arrimage des grilles de cours, facilitera la reddition de compte et contribuera à maintenir la motivation.

5.4.7 Aborder les enjeux de notre époque

Les jumelages doivent faire réfléchir les citoyens, notamment les étudiants, sur les grands enjeux de notre époque. Les activités sociales, de loisirs et de connaissance mutuelle faites autour des thèmes liés à l'apport et à l'avenir des régions, à la nécessité de bien se connaître, à l'inclusion interculturelle, à l'environnement peuvent ouvrir d'enrichissantes avenues de réflexion. L'engagement civique et la formation citoyenne trouveraient là des matériaux qui bonifieraient singulièrement la formation générale des cégépiens et des cégépiennes.

5.4.8 Travailler sur le long terme

Un bon jumelage doit résister à l'usure du temps et ne pas être tributaire des changements administratifs ou politiques. L'échéancier de cinq ans doit être ferme et irrévocable, à moins de raisons graves. Au fil des années, les CÉGEPs impliqués dans les jumelages apprendront à tisser des

liens d'amitié et de coopération aussi bien institutionnels qu'académiques. Ces liens contribueront à enrichir le projet initial, à le faire évoluer dans des directions sans doute non prévues au départ. Pour qu'elle soit pleinement constructive, cette évolution doit pouvoir se déployer sur une période relativement longue. Elle doit aussi être encadrée par un processus rigoureux d'évaluation continue. L'enrichissement des liens permettra de solidifier l'engagement des divers partenaires et de fournir une meilleure capacité de réponse en cas de problème ou d'incompréhension.

5.4.8 Penser au budget

Tout partenariat a un impact financier. Le budget alloué peut demander des ajustements ponctuels ou à long terme en cours de route, quelles que soient les prévisions, d'où la recherche incessante de moyens de financements supplémentaires. La plus grande transparence envers les partenaires et devant la communauté est requise. Le succès peut devenir un important moteur de développement et inspirer des apports financiers inédits.

5.5 Les collèges participants : trois triades de collaboration

Dans sa phase d'implantation de cinq années, ce programme de mobilité étudiante nécessiterait la participation volontaire de neuf collèges : trois de régions éloignées et six de grands centres. Il s'agirait de triades de collaboration fixes, liées et engagées pour cinq ans formées de collèges s'étant entendus préalablement. Chaque collège de région serait jumelé à deux collèges de milieu urbain. Les collèges urbains passeurs pourraient, à la suite d'une décision commune, soit se répartir les sessions ou soit assumer l'envoi de la moitié du contingent fixé d'étudiants à chacune des sessions. Le CÉGEP de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a ouvert récemment la voie avec des ententes de mobilité étudiante à petite échelle avec des CÉGEPS de Montréal, ces ententes pourraient éventuellement servir de modèle.

Les avantages de participer au programme pour les collèges éloignés des grands centres sont évidents. Pour les collèges urbains qui enverront les étudiants, les avantages, outre la consolidation de l'ensemble du réseau, seront liés à :

- L'expertise développée applicable à l'international;
- L'apport d'idées nouvelles;
- La possibilité de nouveaux partenariats;
- Une nouvelle collaboration intercollégiale.
- Un enrichissement de formation pour les participants

5.6 Le nombre annuel de participants

Dans les rapports précédemment cités où l'on évoque le nombre d'étudiants souhaités pour assurer une pérennité aux collèges de région éloignée des grands centres, il est avancé le nombre de cinq cents étudiants supplémentaires annuellement. Implantée graduellement, **la proposition actuelle d'implantation sur cinq années vise au final lors de la cinquième année la participation de deux cent cinquante étudiants.**

5.7 Le recrutement des participants

Le recrutement des étudiants participants, qui devront être majeurs, devra se faire à la session précédente sur une base sérieuse et bien étayée afin d'éviter l'abandon en cours de session. Cette responsabilité reviendrait entièrement au collège passeur. Un formulaire de recrutement simple, mais précis de quelques pages qui, outre les informations générales d'usage, demanderait aux candidats potentiels de préciser :

- Leurs profils;
- Leurs perceptions de la région hôte;
- Leurs objectifs personnels;
- Leurs activités souhaitées;
- Une esquisse des retombées espérées.

Une tournée d'information préalable au recrutement expliquant les attentes, les objectifs et les exigences d'un tel programme permettrait assurément de bonifier les candidatures déposées.

5.8 Une implantation graduelle

L'implantation de ce programme se déployant sur cinq ans, il est souhaitable d'en étaler le développement. Les efforts des CÉGEPS impliqués seront importants et la qualité de la démarche en assurera la pérennité. Une augmentation progressive du nombre de participants est recommandée. **Le recrutement pour la première année serait de cinquante étudiants.** Le CÉGEP d'accueil aurait donc un groupe supplémentaire de vingt-cinq étudiants à chaque session à intégrer. **Cinquante étudiants seraient ajoutés chaque année pour en arriver à deux cent cinquante étudiants annuellement en fin du processus d'implantation.**

5.9 Les aspects pédagogiques

La session complète pour les étudiants participants se ferait au collège de région éloignée impliqué dans la triade de collaboration. **La participation serait faite sur une base volontaire et serait ouverte aux étudiants rattachés à des programmes précis identifiés préalablement par les collèges.** Cette participation ne doit pas retarder les étudiants dans leur cursus collégial. Un comité d'harmonisation serait responsable de cet aspect afin d'arrimer les grilles de cours et d'identifier et surtout d'aplanir les difficultés. Les cours généraux seraient probablement les plus susceptibles d'être offerts, cela n'impliquant pas en principe la création de contenus de cours spécifiques ni l'embauche de nouveaux enseignants. Il n'est toutefois pas interdit de penser qu'après la période d'expérimentation et d'implantation de cinq ans, que l'ajout de cours homologués significatifs pourrait être proposé dans le cursus collégial comme, à titre d'exemple, un cours d'économie régionale.

5.10 Les coûts

D'emblée, **il faut que la participation soit à coût nul pour les étudiants participants.** C'est un élément essentiel afin d'assurer une participation significative au programme.

Les étudiants participants resteraient inscrits à leur collège d'attache qui garderait la responsabilité de tout le processus administratif. La subvention rattachée à ces derniers pour la session ciblée serait transférée sans frais au collège hôte. Outre la solidarité de réseau, le collège passeur récupérerait une partie des sommes en coûts locatifs. L'idéal serait que le CÉGEP passeur ne soit pas pénalisé par la baisse de son effectif étudiant et que les coûts non récupérables d'une telle opération soient répartis sur l'ensemble des quarante-huit collèges publics membres de la Fédération des CÉGEPS.

Afin de garantir une implication de toutes les instances collégiales impliquées, il faut **s'assurer que ce programme n'affecte pas le niveau d'effectifs du corps professoral.** Le transfert d'étudiants touchera assurément la charge de travail. Des projets de recherche reliés au programme de mobilité, un soutien à distance aux étudiants participants, une coordination locale du programme, la responsabilité de l'organisation du collège d'été ou encore la gestion d'un site sur la Toile dédié pourraient, à titre d'exemple, fournir des activités de substitution.

Le collège hôte serait quant à lui responsable de l'hébergement et de l'encadrement des étudiants. Une offre d'hébergement à coût contrôlé en résidence collégiale ou mieux en milieu familial serait obligatoire. L'accueil en région étant proverbial, l'apport de ces étudiants pourrait se faire dans le cadre d'un projet citoyen mobilisateur. Une palette d'activités sociale, culturelle, économique, historique, touristique, sportive en complicité avec les artistes, les historiens, les aînés, les gens d'affaires, les amateurs de plein air et les élus locaux serait offerte afin d'éviter l'isolement et l'ennui.

Les frais de déplacement vers l'aller et le retour seraient assumés par le réseau des CÉGEPS. Un déplacement de groupe en autocar nolisé ou en train en réduirait certainement le coût.

Des frais de séjour pourraient aussi être prévus par le réseau afin de faciliter l'intégration des étudiants dans leurs nouveaux milieux. Certains coûts permettant une participation à des activités ou à une découverte régionale seront incontournables.

Une évaluation sommaire des coûts porte à environ 5 000 \$ par participant l'ensemble des frais liés au fonctionnement du programme. Le coût peut être ventilé comme suit :

Transport aller-retour :	400 \$
Hébergement :	1 800 \$
Frais de séjour :	1 000 \$
Animation :	800 \$
Frais administratifs et coordination :	1 000 \$

La participation des cinquante étudiants pour la première année d'implantation reviendrait à 250 000 \$. **À la dernière année du programme, la participation annuelle de 250 étudiants reviendrait à 1 250 000 \$.** C'est une somme relativement modeste si on la compare à ce que coûtera, si rien n'est fait, l'impact économique de la dévitalisation des institutions collégiales déjà fragilisées.

5.11 Le financement

Tout en étant rattaché étroitement à une structure reconnue et significative comme la Fédération des CÉGEPS, le partenariat financier pour ce type de programme doit être envisagé et lié à une perspective large et non pas limité au réseau et à sa périphérie. **Un milieu regorge de ressources insoupçonnées qu'il faut dénicher et mobiliser.** Des innovations dans la formule de financement sont possibles et souhaitables. Outre les structures formelles auxquelles on pense de prime abord comme le réseau bancaire, les municipalités, les élus locaux, les ministères et les organismes parapublics, il faut aussi solliciter les entreprises privées du milieu, les regroupements communautaires importants comme les associations de retraités ainsi que les associations sportives et culturelles. L'objectif n'est pas la recherche stricte et limitée de financement, mais aussi, dans un sens beaucoup plus large, l'exploration d'idées, d'activités intégratrices et tout simplement d'engagement communautaire d'où émanera à coup sûr une relation chaleureuse et engageante.

L'exemple du Programme d'échanges de jeunes en milieu scolaire implanté par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion au début des années 2000 peut servir de modèle. Un objectif de financement multiple y fut avancé et les perspectives semblaient positives. Par exemple, le ministère du Conseil exécutif contacta le MIDI pour lui offrir d'assumer les coûts aériens pour les jumelages impliquant le Grand Nord du Québec, le premier ministre du moment étant responsable des dossiers nordiques. Autre exemple, Orléans Express fut partenaire, car, outre son adhésion aux objectifs du programme, l'entreprise y voyait un moyen de développer à long terme une clientèle. À cette occasion, elle proposa même la création d'outils pédagogiques à utiliser durant les trajets.

Chaque poste budgétaire associé à l'implantation du programme de mobilité pourrait ainsi susciter et consolider des partenariats. Le transport en région aller-retour pourrait être allégé à la suite d'une négociation pour des tarifs réduits avec les transporteurs nationaux et régionaux. Une visibilité publicitaire dans le réseau collégial pourrait être offerte gracieusement en contrepartie. L'hébergement pourrait être en coordination avec les associations de retraités gouvernementaux qui sont présents et très actifs dans toutes les régions. Les frais de séjour pourraient être en partie pris en charge par les associations professionnelles et les chambres de commerce locales. L'animation reviendrait aux associations communautaires, sportives et culturelles. Enfin, les frais administratifs et la coordination devraient être assumés par les ministères concernés, pensons entre autres aux secteurs liés à l'éducation, au tourisme, à l'emploi, à la culture.

Un programme de ce type bien étayé et bien présenté soulèvera de l'intérêt à coup sûr. Les impacts d'une telle approche dépassent largement le cadre scolaire. À cette fin, il est permis de ratisser large pour la recherche de financement. L'imagination est conseillée. Une liste de base à compléter intitulée « Des pistes de financement » est présentée à la fin de ce document.

5.12 Une proposition d'appellation : Le programme Champlain

Tout nouveau programme mérite une désignation importante pour en traduire sous forme symbolique l'ambition et la portée. Un symbole fort peut également faciliter un bon positionnement médiatique et l'appropriation par le milieu. La grande figure de Champlain peut incarner ce symbole. Ce personnage historique immense a été un navigateur, un cartographe, un explorateur, un géographe, un commandant et un chroniqueur sensible à toutes les réalités humaines de la découverte. Champlain est un homme de la Renaissance, animé du désir de repousser les frontières du monde connu. Un programme aussi ambitieux que le Programme national de mobilité étudiante serait bien représenté par une telle figure emblématique.

5.13 Un collège d'été annuel et un site sur la Toile pour le suivi

Chaque année scolaire se conclurait par un CÉGEP d'été de trois jours en tout début juin dans un collège de la région de Montréal. Cette activité réunirait sur une base volontaire les divers partenaires, les participants de l'année ainsi que des étudiants des CÉGEPs d'accueil afin de faire un bilan global et d'échanger sur les impacts vécus et attendus d'une telle expérience à court, moyen et long terme. Des conférences pertinentes et prestigieuses, des débats ainsi que des ateliers sur des thématiques liées au vivre ensemble, à la richesse insoupçonnée des régions, à la qualité de vie près de la nature et aux possibilités de carrière en dehors des grands centres seraient proposés. Du résultat de ces réflexions, il serait aisé de constituer un ensemble de textes, de documents, de témoignages, de photos qui pourraient être mis en ligne sur un site dédié pour la suite des choses. Il est facile d'imaginer la somme d'informations qui s'y retrouverait après les cinq années d'implantation.

Conclusion

Le Québec est depuis toujours une terre fière de ses régions et de ses diversités. La viabilité régionale ou ce qu'on appelait tout simplement « le peuplement » à l'époque de la Nouvelle-France est une idée récurrente et qui fait en somme partie de notre identité nationale. Déjà en 1664, Pierre Boucher en parlait abondamment dans son témoignage devant la Cour de France et sa principale préoccupation était d'occuper le territoire en harmonie avec « *l'Autre* », c'est-à-dire les autochtones à cette époque. L'accueil fait aussi partie du caractère québécois. Pensons au succès du roman « *Le survenant* » de Germaine Guèvremont et encore aujourd'hui celui de l'émission télévisuelle « *La petite séduction* » qui consolident cette perspective. Les différences régionales sont des sujets inépuisables d'imagination et de conviction. Les débats autour de la véritable recette de la tourtière sont légendaires et on ne plaisante pas aisément sur le sujet. L'orgueil lié à l'appartenance à sa région est un indicateur majeur pour notre culture.

Surtout, nous sommes fondamentalement une société ouverte et inclusive quoiqu'en disent certains détracteurs. L'interculturel est un concept compris et accepté par l'ensemble de la population québécoise. **Cette proposition pour la mise sur pied d'un programme de mobilité étudiante collégiale interrégionale est donc en concordance avec les assises de notre société.** Le maintien d'une population jeune, éduquée et active, la pérennité et la solidité des institutions, la vivacité, l'adhésion à une culture commune et la diversité des milieux de toutes les régions du Québec doit demeurer une richesse et un élément dynamisant de notre société. Cette évidence n'est pas exploitée à sa pleine valeur actuellement. Ce programme se veut une contribution toute simple pour stimuler cette force. L'imagination, la souplesse, l'ouverture, la disponibilité, le partage et la générosité des populations et des milieux font en sorte que ce projet est tout à fait concevable.

Les jeunes représentent l'avenir, ce sont les principaux acteurs de la société de demain. Cette proposition veut leur permettre de découvrir et de maîtriser leurs environnements social et culturel. Cette connaissance ne peut que favoriser leur ouverture à l'ensemble des composantes de notre société dont un essentiel est la viabilité régionale.

L'expérience du Programme d'échanges de jeunes en milieu scolaire réalisée par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et évidemment ERASMUS très développé en Europe peuvent servir de modèle pour ce nouveau programme de mobilité étudiante interrégionale.

La fragilité démographique des régions et l'impact économique des CÉGEPS dans leurs milieux respectifs ne sont plus à démontrer. Il faut maintenant mettre l'effort du côté de la recherche de solutions innovatrices. C'est le moment pour le réseau éducatif de s'ouvrir à une dimension élargie de son mandat d'éduquer et de former des citoyens bien au fait des réalités de leur milieu. Le réseau collégial peut devenir un modèle innovateur et ainsi :

- Créer des projets conjoints sur des questions d'intérêt commun;
- Miser sur une coopération institutionnelle pour améliorer l'enseignement et les apprentissages;
- Favoriser des partenariats entre les structures locales et régionales et les collèges;
- Remettre les questions relatives à la formation au centre des débats;

- Rappeler l'importance de l'éducation aux différents paliers de gouvernements;
- Encourager et soutenir les échanges d'étudiants voire d'enseignants.

Tous ces éléments conviennent bien aux besoins du Québec moderne et se retrouvent dans cette proposition pour la mise sur pied d'un programme structuré et soutenu de mobilité étudiante interrégionale.

L'ampleur de la tâche peut sembler importante de prime abord. Pourtant toutes les composantes nécessaires sont en place pour une réussite; un réseau dynamique, une fédération étudiante impliquée, une haute opinion de l'éducation, un désir de régler cette problématique populationnelle, un tissu social fier et solide, une société capable de relever des défis.

Le gouvernement du Québec et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie doivent relever ce défi et assumer pleinement leur rôle national de soutien à un réseau éducatif postsecondaire de qualité et présent sur l'ensemble du territoire. La Fédération étudiante collégiale du Québec (FÉCQ) en leur transmettant cette proposition, les invite à le faire en misant sur une innovation qui modifiera le contexte pour l'ensemble du réseau collégial. En créant un Programme national de mobilité étudiante, c'est tout le Québec qui sera gagnant.

Bibliographie

BOUCHARD, Gérard et Charles TAYLOR. *Échanger pour s'entendre*, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliés aux différences culturelles, mai 2008, 310 p [http://www.docstoc.com/docs/614990/Version-int%C3%A9grale-du-rapport-Bouchard-Taylor]

BOUCHER, Pierre. *Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France*, Éditions Almanach, Montréal, 2014

DEMERS, Guy. *Rapport final du chantier de réflexion sur l'offre de formation collégiale*, juin 2014, 180 p. [http://www.mesrs.gouv.qc.ca]

FÉDÉRATION DES CÉGÉPS. *Mission et rôles* [http://www.fedecegeps.qc.ca/federation/mission-et-roles/]

GUÈVREMONT, Germaine. *Le Survenant*, Éditions Beauchemin, Montréal, 1945

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT [www.mels.gouv.qc.ca]

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE [http://www.mesrs.gouv.qc.ca]

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION [http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/index.php]

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE [http : www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/occupation_territoire/strategie_occupation.pdf]

OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE [http://www.ofaj.org]

LES OFFICES JEUNESSE INTERNATIONAUX DU QUÉBEC [https://www.lojiq.org]

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Programme de rapprochement interculturel en milieu scolaire* [http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/lutte-discrimination/realisations/rapprochement-interculturel.html#echanges]

PROGRAMME ERASMUS [http://www.erasmusworld.org]

RÉSEAU TRANS-TECH [http://reseautranstech.qc.ca/]

SECOR/KPMG. *La contribution économique des CÉGÉPS et des centres collégiaux de transferts de technologie*, novembre 2014, 76 p. [http://www.fedecegeps.qc.ca]

SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC [http://www.ruralite.qc.ca]

VILLE DE MONTRÉAL-DIRECTION DE LA DIVERSITÉ SOCIALE [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90355570&_dad=portal&_schema=PORTAL]

Annexe

Des pistes de financement (par sous-groupe et par ordre alphabétique)⁶

Gouvernement du Québec

Ministère de la Culture et des Communications [<http://www.mcc.gouv.qc.ca>]

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport [<http://www.mels.gouv.qc.ca>]

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie [<http://www.mesrs.gouv.qc.ca>]

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
[<http://www.economie.gouv.qc.ca/accueil>]

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
[<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/index.php>]

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
[<http://www.mamrot.gouv.qc.ca>]

Ministère du Conseil exécutif [<http://www.mce.gouv.qc.ca>]

Ministère du Tourisme [<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/index.php>]

Ministère du Transport [<http://www.mtq.gouv.qc.ca/Pages/default.aspx>]

Ministère du Travail [<https://www.travail.gouv.qc.ca/accueil.html>]

Secrétariat du Conseil du trésor [<http://www.tresor.gouv.qc.ca>]

Entreprises

Association des gens d'affaires et professionnels du Québec [<http://agapq.com>]

Chambre de commerce du Montréal Métropolitain [<http://www.ccmq.ca>]

Chambre de commerce et d'industrie du Québec [<http://www.cciqbec.ca/fr>]

Fédération des chambres de commerce du Québec
[<http://www.fccq.ca/membres-chambres-de-commerce-du-quebec.php>]

Réseau des gens d'affaires du Québec [<http://www.rgaq.ca>]

6. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle est présentée à titre indicatif. Voir la rubrique « Financement » à la page 23.

Syndicats

Centrale des syndicats démocratiques [<http://www.csd.qc.ca>]

Centrale des syndicats du Québec [<http://www.lacsq.org>]

Centrale des syndicats nationaux [<http://www.csn.qc.ca>]

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec [<http://www.ftq.qc.ca>]

Associations de retraités

Association de professionnelles et professionnels retraités du Québec
[<http://www.aprq.qc.ca>]

Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (CSQ) [<http://areq.qc.net>]

Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic
[<http://www.aqrp.qc.ca>]

Réseau FADOQ [<http://www.fadoq.ca>]

Communauté métropolitaine de Montréal [<http://cmm.qc.ca>]

Les Offices jeunesse internationaux du Québec [<https://www.lojiq.org>]

Réseau trans-Tech [<http://reseautranstech.qc.ca>]

Union des municipalités du Québec [<http://www.umq.qc.ca>]

Associations touristiques régionales associées du Québec

[<http://www.atraq.com/cgi-ole/cs.waframe.singlepageindex>]

Entreprises⁷

Bell Canada [<http://www.bell.ca/Accueil>]

Fédération des transporteurs par autobus [<https://www.federationautobus.com>]

Groupe Canam [<http://www.groupecanam.com>]

Hydro Québec [<http://www.hydroquebec.com/fr/index.html>]

Rio Tinto [<http://www.riotintoalcan.com/fra>]

7. Selon la région impliquée, les entreprises d'importance ainsi que les petites et moyennes entreprises pourraient être de bonnes sources de financement.

RONA [<http://www.rona.ca/corporatif>]

VIA Rail [<http://www.viarail.ca/fr>]

Secteur financier⁸

Banque de Montréal [<http://www.bmo.com>]

Desjardins [<http://www.desjardins.com>]

Médias⁹

Le Devoir [<http://www.ledevoir.com>]

La Presse [<http://www.lapresse.ca>]

Québecor [<http://www.quebecor.com>]

SRC [<http://ici.radio-canada.ca>]

8. Les autres institutions bancaires pourraient aussi être sollicitées.

9. Une entente avec un journaliste pour la durée de l'implantation du programme serait souhaitable pour assurer une bonne couverture médiatique.